ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 45 028 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'obsolescence programmée est une pratique malveillante visant à réduire sciemment la durée de vie de certains produits pour en accélérer le cycle de remplacement au profit des fabricants et manufacturiers;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique bafoue le droit des consommateurs à une information fiable sur les produits achetés;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique brime le droit à la durabilité et à la qualité des biens ainsi qu'au droit à la réparation des produits dans un contexte concurrentiel favorisant le libre marché;

CONSIDÉRANT QUE l'obsolescence programmée diminue le pouvoir d'achat réel des consommateurs et entraîne un gaspillage de ressources rares, non renouvelables et polluantes;

CONSIDÉRANT QUE la législation québécoise actuelle visant à lutter contre l'obsolescence programmée est inadéquate, voire absente, et que l'imposition d'un cadre législatif complet et dissuasif s'impose;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses démarches citoyennes similaires en Amérique du Nord et en Europe se sont révélées fructueuses;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que le gouvernement du Québec mette de l'avant, par l'entremise de la Loi sur la protection du consommateur et/ou de toute autre législation nécessaire, des mesures d'ordre public pour combattre l'obsolescence programmée. De plus, nous exigeons que des sanctions significatives soient mises en place pour tous commerçants ne respectant pas ses nouvelles obligations, qu'il s'agisse d'entreprises québécoises ou étrangères, pour tous produits pouvant être légalement acquis dans la province de Québec, que ce soit par l'entremise de commerces physiques ou tout moyen technologique.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Guy Ouellette

Guy Ouellette, député de Chomedey

2 avril 2019

Date de signature de l'extrait